DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE
CANTON DE REPLONGES
COMMUNE DE COURTES

CONSEIL MUNICIPAL du 18 FÉVRIER 2025 à 20 h 00
PROCES-VERBAL

Etaient présents : *M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme CHARVET-D'ALBERTO Sandrine, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, Mme DUPRÉ Amandine, M. LALE-DEMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme.*
Etaient absents : *M. RAVISSE Philippe*
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal séance du 20/01/2025,
3. Offre de vente « parcelle C288 »,
4. Délibération « déclassement parcelle B519 / Thévenard »
5. Projet circuit piéton / vélo,
6. Distribution « porte clé avec logo »
7. Agenda des réunions,
8. Informations et questions diverses.

1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CLERMIDY Christiane

2. PROCES-VERBAL DU 20/01/2025 : il est adopté à l'unanimité.

3. OFFRE DE VENTE « parcelle C288 »

M. le Maire expose aux élus que la commune de Courtes a été contactée par la famille VEYSSET qui souhaite vendre l'unique parcelle dont elle est propriétaire en indivision sur la commune.
Ce terrain, situé au lieu-dit « Aux Ayes », est cadastré C 288, d'une superficie totale de 1 187 m2. Il est non viabilisé et se situe dans la zone non constructible de la carte communale.
La famille VEYSSET a fait savoir qu'elle était prête à céder ce terrain à la commune de Courtes, au prix forfaitaire de 280 €. Chaque élu est invité à donner son avis sur cette proposition.

↘ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de la famille VEYSSET (Claudine, Jacques, Dominique & Bruno) pour l'acquisition de la parcelle C 288, située lieu-dit « Aux Ayes », soit 1 187 m2, au prix de 280.00 €, auquel s'ajoute les honoraires du notaire Me BONNEAU, notaire à St Trivier de Courtes.

4. DÉLIBÉRATION « DÉCLASSEMENT PARCELLE B519 / Thévenard »

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un document d'arpentage avait été réalisé en 1991 par le cabinet PETIT-MAIRE, pour un échange de parcelles entre la famille Thévenard et la commune de Courtes. Toutefois, la publication n'a jamais été faite au service de publicité foncière, par conséquent le cadastre n'est pas à jour. Le plan parcellaire est présenté aux élus.
Sur les conseils de Me BONNEAU, notaire à St Trivier de Courtes, afin de régulariser cette situation, il y a lieu de procéder à un acte d'échange des parcelles cadastrées B 519 & B 517. Les frais de cet acte sont estimés à 700 €.
Il est précisé que la surface relative à cet échange n'est pas équivalente (21a 60ca contre 9a 32 ca). M. Gilles Thévenard propose de prendre à sa charge les 2/3 des frais de régularisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer un acte d'échange des parcelles B 519 & B 517 entre la famille Thévenard et la commune de Courtes, auprès de Me BONNEAU, notaire à St Trivier de Courtes ;

- **VALIDE** la répartition des frais d'acte entre les deux parties, à savoir 2/3 pour la famille Thévenard et 1/3 pour la commune de Courtes.

5. PROJET CIRCUIT PIETON / VÉLO

Une réunion de travail a eu lieu entre M. le Maire, Mme Juyaux représentant la commune de Vernoux, Mme Georget et M. ROZE de GBA afin de discuter de la création d'une liaison piétons/vélos entre la desserte communale qui traverse les bois depuis la ferme de la forêt pour relier le chemin de Frettière à Vernoux et ainsi permettre de créer une boucle pour les promeneurs.... Deux propositions (1/largeur 2ml & 1/largeur 3 ml) ont été chiffrées.

↘ Chacun s'accorde à dire que le montant est disproportionné par rapport au projet initial.

↘ Dans un premier temps, il est nécessaire de contacter le propriétaire de la parcelle boisée.

↘ Il convient de solliciter le service juridique de GBA pour connaître les modalités et les obligations pour l'aménagement d'une voie ouverte au public sur une propriété privée.

6. DISTRIBUTION « PORTE CLÉ AVEC LOGO »

La commune s'est dotée d'un logo depuis le 01/01/2025 et à cette occasion des porte-clés ont été commandés afin de permettre aux habitants de se l'approprier ; M. le Maire propose de distribuer 2 porte-clés par foyer de Courtes. Cette distribution pourrait être accompagnée d'un courrier explicatif précisant ce à quoi renvoie le logo, présentant le "gentilé" adopté lors de la cérémonie des voeux par et pour les habitants de Courtes, et annonçant le programme de la fête de Courtes organisée par la municipalité au mois de mai.

↘ Les élus valident cette proposition.

7. AGENDA DES RÉUNIONS

- SIEA : rendez-vous avec M. MAHÉ mercredi 19/02/2025 à 18 h en mairie.

- Plusieurs dates sont proposées pour le rendez-vous avec M. Lemonon et la commission « finances » en vue de la préparation du budget 2025.

- INFRATECH : rendez-vous avec M. Lacroix mardi 25/02/2025 à 18 h.

- Plusieurs coupures sur le réseau électrique sont programmées début avril.

- La pose des arceaux vélo est prévue semaine 12.

8. VOYAGE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal a validé le principe d'un voyage de groupe organisé par l'entreprise GIRARDOT en Auvergne. Les dates et les modalités d'organisation restent à préciser. Depuis la confirmation du choix de la destination par le conseil municipal en janvier 2025, M. le Maire n'a pas eu de nouvelles de l'autocariste GIRARDOT.

9. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• Enquête publique « projet d'extension de la SCIERIE PÉPIN à St Nizier le Bouchoux ». Chaque élu a été destinataire des documents explicatifs.

↘ Les élus donnent un avis favorable sur ce projet.

La secrétaire de séance,
C. CLERMIDY

Le Maire,
T. PALLEGOIX

MAIRIE DE COURTES (AIN)